

Changement fenêtre à la charge proprio ou locataire ?

Par cathier_old, le 30/07/2007 à 15:54

Ma mère agée de 78 ans, occupe un logement (loi 1948) depuis plus de 40 ans. Les fenêtres sont terriblement abîmés : le bois, attaqué par l'humidité, s'est détaché et ne tient plus les carreaux dont un s'est détaché laissant passé l'air et l'eau et menace de tomber. Qui doit changer les fenêtres : propriétaire ou locataire ?

Si ces travaux reviennent au propriétaire, quels sont les recours pour les inciter à les effectuer rapidement.

En vous remerciant par avance

Par ly31, le 06/08/2007 à 16:34

Bonjour Cathier

Les changements de fenêtres sont, sans hésitation a la charge du propriétaire Maintenant ce logement rentrant dans le cadre de la Loi 48, je vous conseille d'aller visiter les sites sur la Loi 48

ly31